



Politique

L'investissement durable

DATE DE CRÉATION : DÉCEMBRE 2014
DERNIÈRE RÉVISION : OCTOBRE 2021

Table des matières

1.	Objectif _____	2
2.	Définitions _____	2
3.	Principes _____	2
4.	Politique _____	3
5.	Portée _____	4
6.	Divulgence de l'information _____	4
7.	Modifications et révisions _____	5

1. Objectif

La présente Politique en matière d'investissement durable énonce les principes qui sous-tendent l'engagement d'Addenda Capital à agir comme chef de file de l'investissement durable au Canada et fournit un cadre de travail pour la concrétisation de cet engagement. Addenda Capital entreprendra un processus itératif avec ses clients, employés, actionnaires et autres parties prenantes afin d'optimiser davantage les rendements des placements à long terme de ses clients grâce à la mise en œuvre de cette politique.

2. Définitions

Nous définissons « investissement durable » comme une approche d'investissement qui tient compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») pour les activités d'investissement et de saine gouvernance, en vue d'améliorer le rendement des placements à long terme pour nos clients.

3. Principes

L'approche d'investissement durable d'Addenda Capital est régie par les principes suivants :

- Des politiques, des pratiques et une performance ESG adéquates ont une incidence positive sur le rendement financier à long terme de l'entreprise de même que sur le rendement des placements.
- La considération des pratiques ESG et l'appui de pratiques ESG adéquates nous permettront de mieux protéger et promouvoir la valeur à long terme des placements pour nos clients.
- Une approche d'investissement durable nous aidera à tenir notre engagement à agir dans l'intérêt de nos clients à long terme.
- Notre approche d'investissement durable doit continuellement être améliorée et nous avons le devoir de contribuer de façon proactive au développement et à la promotion de l'investissement durable à l'échelle mondiale.

- La collaboration avec les autres investisseurs et parties prenantes peut nous permettre d'améliorer notre approche et d'accroître l'efficacité de nos activités.
- Une approche d'investissement durable nous aidera à mieux arrimer nos activités d'investissement aux objectifs d'ensemble de nos clients et à l'intérêt de la société dans son ensemble.

4. Politique

Notre approche d'investissement durable s'harmonise au cadre fourni par les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies. Ce cadre nous permet d'intégrer les principes d'Addenda Capital énumérés plus haut à nos pratiques de saine gouvernance et de prise de décisions en matière de placements. Par conséquent, tout en respectant nos responsabilités de fiduciaire et en nous appuyant sur les principes établis par les PRI, nous nous engageons à respecter ce qui suit :

- Cerner les enjeux d'ESG qui pourraient avoir des conséquences importantes sur le rendement des placements, et en tenir compte durant les processus d'analyse et de prise de décisions en matière de placements.
- Surveiller les pratiques ESG des entités dans lesquelles nous investissons, exercer les droits de vote et entamer un dialogue avec les entités dans lesquelles nous investissons conformément à notre Politique de saine gouvernance et à notre Politique de vote par procuration.
- Favoriser l'adoption et la mise en œuvre d'une approche d'investissement durable et soutenir les initiatives touchant la réglementation et les politiques qui favorisent les pratiques d'investissement durable.
- Collaborer avec d'autres investisseurs pour promouvoir et améliorer les pratiques d'investissement durable.

5. Portée

La mise en œuvre de notre approche d'investissement durable incombe à chacune des équipes de placement. Addenda Capital offre un grand choix de stratégies de placement parmi une vaste gamme de catégories d'actif, et la responsabilité décisionnelle en matière de placements est répartie en conséquence. Chaque équipe profite du soutien de l'équipe d'investissement durable.

6. Divulgence de l'information

Nous ferons état de nos activités en matière d'investissement durable à nos parties prenantes au moins une fois par année. L'information publiée comprendra nos activités en matière de votes et d'engagement, les empreintes carbone, ainsi que les politiques applicables.

7. Modifications et révisions

Date de modification	Modifications/Révisions
Décembre 2014	Création
Décembre 2016	Modification
Juin 2019	Révision
Octobre 2021	Révision